

**République Française**  
**Département de l'Yonne**  
**Commune de SAINT-PÈRE (89450)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Séance du 26 mars 2012**

---

	<b>Date de la convocation :</b> 16 mars 2012
<b>Membres en exercice :</b> 11	L'an deux mille douze et le vingt six mars, le Conseil municipal de la commune de Saint-Père, régulièrement convoqué, s'est réunie à la mairie, à 20 heures 00, sous la présidence de Christian GUYOT, maire.
<b>Présents :</b> 9	<b>Présents :</b> Christian GUYOT, Jean DESPINEY, Alain GARNIER, Dominique CARREZ-ARMENGAUD, Yves DUPONT, Jacques RAFFENEAU, Gilbert GAUCHÉ, Françoise LEYNIAC, Jean-Marc SALIGOT
<b>Votants :</b> 9	<b>Représentés :</b>
<b>Secrétaire de séance:</b> Alain GARNIER	<b>Excusés :</b> Fabienne FRESNE, Frédéric BEAUCLAIR
	<b>Absents :</b>

---

**Ordre du jour:**

Logement maison Saint-Pierre  
Règlement d'assainissement  
Achat terrain  
Emplois saisonniers Fontaines Salées  
Partenariat Pass'tourisme "Marc MENEAU"  
Devenir de l'ONF  
Décompte "Noël des enfants" 2011  
Mode de paiement camping

\*\*\*\*\*

Après accord des membres du conseil municipal, le Maire ajoute à l'ordre du jour : «Compteur église», «Service civique» et « Libéralisation des droits de plantation »

\*\*\*\*\*

**Délibération n° : DE\_2012\_12**

**Objet : AMENAGEMENT DE LA " MAISON SAINT-PIERRE"**

Le Maire rappelle que suite à la délibération en date du 30 août 2004, la commune a fait l'achat de la maison Saint-Pierre sise 25 rue de l'Abbé Pissier dans le prolongement de l'étude d'aménagement du village établie par le Cabinet Cité Site. Par la suite, son intérêt archéologique a amené la municipalité à la conserver puis, en 2010, à effectuer un premier aménagement consistant à rénover huisseries et menuiseries. Le Conseil municipal souhaite désormais poursuivre les travaux avec la réfection de la toiture, la consolidation du mur mitoyen avec l'église Saint-Pierre, la reprise des murs et sols intérieurs, ainsi que l'installation de l'électricité. L'objectif est d'aménager ce bâtiment en salle communale.

**Après délibération, le Conseil municipal, a l'unanimité,**

- **accepte** les travaux pour un montant de 34 492.00 € HT,
- **sollicite** une subvention exceptionnelle accordée au titre de la réserve parlementaire 2012,
- **sollicite** une subvention du Conseil Régional, du Conseil Général, de l'Etat, de l'Europe et tout autre,
- **demande** que soit mis en place un partenariat avec la Fondation du Patrimoine,

- **arrête** le plan de financement suivant :

<i>Dépenses</i>	<i>HT</i>	<i>Recettes</i>	
Montants prévisionnels	34 492.00 €	Subvention exceptionnelle (RP) (29%)	10 000.00 €
		Subventions autres	16 592.00 €
		Fondation du patrimoine	1 000.00 €
		Autofinancement (20 %)	6 900.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>34 492.00 €</b>		<b>34 492.00 €</b>

- **prévoit** la dépense au budget 2012,
- **demande** conformément à la délibération n° DE-2012-08 que la consolidation du mur mitoyen avec l'église Saint-Pierre soit intégrée dans le programme Renouveau de Vézelay (2011-2013) dans le cadre des opérations financées à 100%,
- **charge** le Maire de faire le nécessaire.

### **Objet : RÈGLEMENT D'ASSAINISSEMENT**

Ce sujet sera traité lors de la prochaine séance.

### **Objet : ACHAT TERRAIN**

Le Maire fait état d'une proposition de vente à la commune d'un terrain cadastré ZE 4 et appartenant à Mme NOTTON. Cette parcelle est située entre les propriétés DOMANYS et la Brasserie de Vézelay. Elle présente un intérêt vital pour un futur développement. Le Conseil municipal charge le maire de négocier les conditions d'achat.

### **Délibération n° : DE\_2012\_13**

#### **Objet : EMPLOI SAISONNIER FONTAINES SALEES**

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, **vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le Maire évoque la nécessité d'assurer l'accueil et l'animation du site des Fontaines Salées ainsi que les tâches administratives et techniques en cas de nécessité de service. Un poste de 35 h et un autre de 30 h sont nécessaires.

#### **Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **autorise** le Maire à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, et pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, deux agents non titulaires correspondant au grade d'adjoint du patrimoine 2<sup>ème</sup> classe pendant 6 mois, le premier à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012 et le second à compter du 1<sup>er</sup> mai 2012,
- **dit** que la rémunération de ces agents non titulaires s'effectuera sur la base du 1<sup>er</sup> échelon (IB 297, IM 302) du grade d'adjoint du patrimoine 2<sup>ème</sup> classe à raison de 35h hebdomadaires pour le premier et 30h hebdomadaires pour le second,
- **précise** que le travail consistera à encaisser les redevances et autres taxes, d'assurer l'entretien du bâtiment et du terrain, ainsi que toutes tâches administratives et d'entretien en cas de nécessité de service hors site et musée,
- **autorise** le Maire à prendre les dispositions relatives au recrutement,
- **dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

**Délibération n° : DE\_2012\_14**

**Objet : PARTENARIAT PASS'TOURISME**

Le Maire informe le Conseil municipal que Marc Meneau a mis en place un passeport touristique en faveur de la clientèle de l'Espérance : le *Pass'tourisme*. Celui-ci permet de bénéficier de réductions sur les entrées des sites partenaires, intégrés dans des « circuits découverte ».

**Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **décide** d'adhérer au *Pass'Tourisme* pour le Site des Fontaines Salées et le Musée,
- **prend note** qu'une réduction sera accordée aux détenteurs de la carte *Pass Tourisme*,
- **charge** le Maire de faire le nécessaire.

**Délibération n° : DE\_2012\_15**

**Objet : DEVENIR DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS**

Le Maire fait état d'un courrier du Syndicat National Unifié des Personnels des Forêts et de l'Espace Naturel concernant le devenir de la forêt publique française et de sa gestion.

**Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **demande** à l'Etat de suspendre les suppressions d'emplois à l'ONF et exige qu'un débat national sur l'avenir de la forêt publique soit organisé au plus vite, intégrant les élus, les personnels de l'ONF et les représentants des usagers de la forêt,
- **apporte** son soutien à la démarche des personnels de l'Office National des Forêts qui vise à assurer la pérennité d'une gestion forestière durable, de proximité assurée par un service public forestier national.

**Délibération n° : DE\_2012\_16**

**Objet : DECOMPTE NOEL DES ENFANTS 2011**

A l'initiative de la mairie d'Asquins, un spectacle de Noël est proposé aux enfants des communes associées à l'opération. La participation financière de celles-ci est calculée au prorata du nombre d'enfants ayant participé aux festivités, soit pour 2011, 13 enfants et une dépense de 162.98 €.

**Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **accepte** le mode de répartition entre les communes ainsi que la dépense engendrée
- **charge** le Maire de faire le nécessaire

**Délibération n° : DE\_2012\_17**

**Objet : MODE DE PAYEMENT CAMPING**

Le Maire fait part au Conseil municipal de difficultés rencontrées avec certains locataires pour l'acquittement des droits de location sur le camping municipal.

**Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **accepte**, lorsque cela est nécessaire, le versement par virement bancaire d'un acompte à hauteur de 80% du montant total de la location lors de la réservation.

**Délibération n° : DE\_2012\_18**

**Objet : COMPTEUR EGLISE**

Le Maire fait part au Conseil municipal de son souhait d'installer dans l'église Notre-Dame un compteur de visites afin de mieux connaître la fréquentation de l'édifice durant l'année. Les données recueillies permettront d'avoir une vision plus précise des besoins et des aménagements

à effectuer en vue d'une meilleure communication. Les montants nécessaires à cette installation s'échelonnent de 3 500.00 € à 5 000.00 €, pose comprise.

**Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **donne** son accord pour que soit posé le système de comptage,
- **prévoit** et autorise la dépense de 3 500.00 € au budget 2012,
- **charge** le Maire de faire le nécessaire.

**Délibération n° : DE\_2012\_19**

**Objet : SERVICE CIVIQUE**

Le Maire fait lecture d'un courrier du Préfet de l'Yonne rappelant les principales caractéristiques du service civique. D'une durée de 6 à 12 mois, il consiste en l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la Nation : éducation pour tous, environnement, culture et loisirs.. Son objectif est à la fois de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur des défis sociaux et environnementaux, et de proposer aux jeunes un nouveau cadre d'engagement dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance, en compétences et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel. Celui-ci donne lieu, pour le volontaire, au versement d'une indemnité prise en charge par l'Etat, et d'un soutien complémentaire, en nature ou en argent, pris en charge par la structure d'accueil.

**Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **donne** son accord pour que la commune soit structure d'accueil dans le cadre du service civique,
- **donne** son accord pour l'accueil de personnes volontaires,
- **charge** le Maire de faire le nécessaire.

**Délibération n° : DE\_2012\_20**

**Objet : LIBERALISATION DES DROITS DE PLANTATION**

Le Maire fait état d'un courrier de Jean-Marie ROLLAND, député de l'Yonne, concernant la décision de la Commission européenne de libéraliser les droits de plantation viticole à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Considérant** la décision prise en 2008 de rendre totalement libre la plantation de vignes sur le territoire de l'Union européenne à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

**Considérant** que la plantation de vignes est régulée dans certains Etats membres depuis les années 1970 ;

**Considérant** les très vives inquiétudes que provoque cette décision chez les professionnels de la vigne ;

**Considérant** que la quasi-totalité des pays producteurs dénonce aujourd'hui cette décision et demande à la Commission de maintenir cet outil de régulation du potentiel de production ;

**Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,**

- demande** au gouvernement français et au Chef de l'Etat de poursuivre leurs efforts afin de constituer une majorité qualifiée,
- **invite** le Conseil des ministres de l'agriculture à acter formellement ensuite les positions,
- **demande** à la commission européenne d'entendre la position portée par la quasi totalité des pays producteurs et de faire une nouvelle proposition législative,
- **appelle** le Parlement européen à user de ses nouveaux pouvoirs et à prendre toutes les initiatives législatives et politiques utiles pour faire aboutir ce dossier au plus vite.

## **INFORMATIONS DIVERSES :**

**Aménagement des Fontaines Salées :** le Maire fait le point sur l'avancement du dossier.

**Marche OXFAM :** le Maire signale qu'il a été destinataire d'une demande des organisateurs de l'événement sportif « Oxfam Trailwalker » de mise à disposition gratuite de la salle du camping le 12 mai 2012. Le Conseil municipal donne son accord.

**Achat du terrain sis 21 Grande Rue :** suite à la demande du Conseil municipal, le Maire fait part des différentes rencontres qu'il a eu avec la Chambre Economique de l'avallonnais en vue de l'acquisition d'un emplacement libre à la vente au cœur du village. La CEA émet un avis défavorable pour installer un îlot de commerces pour cause de manque de place, du peu de stationnement et des locaux vétustes qu'il faudrait démolir. Il propose de privilégier un autre emplacement avec construction de bâtiments neufs.

**Rencontres musicales de Vézelay :** le Maire rappelle le principe et l'organisation habituelle des Rencontres Musicales de Vézelay, dont une journée est consacrée à Saint-Père. Le Conseil municipal donne un accord de principe pour que soient renouvelées les animations de l'année précédente.

**Chemins :** un conseiller rappelle que certains chemins de la commune sont inaccessibles et demande que ceux-ci soient débouchés et nettoyés.

**Décharge :** plusieurs membres du conseil municipal évoquent le mauvais comportement de certains de nos concitoyens qui n'hésitent pas à encombrer l'ancienne décharge de détritiques de toutes sortes. Un rappel à une bonne conduite sera fait pour inviter les gens à utiliser la déchetterie gratuite de Montillot.

**Semaine musicale à Saint-Père :** Le Maire fait part d'une proposition émanant de l'école de M. et Mme BLIVET à Givry, qui souhaite organiser avec le concours de la municipalité une série de concerts du 2 au 8 juillet 2012. La dépense estimative à prévoir, constituée principalement par la location d'un piano Steinway, est de 3 000.00 €. Conscient de l'intérêt que représente une telle manifestation culturelle pour notre territoire, le Conseil municipal donne son accord de principe et charge le Maire d'élaborer le dossier à intervenir ainsi que de prévoir les financements nécessaires.

**Rats :** Une conseillère fait état d'une invasion de rats à Fontette. Le Maire propose de fournir aux habitants qui en font la demande un produit permettant la destruction des rongeurs.

**Voirie :** Une conseillère rappelle la nécessité de faire des travaux de voirie là où se forment des nids de poule.

**Signalétique locale :** un conseiller rappelle que la nouvelle signalisation locale comporte encore des erreurs d'énoncés, que l'implantation des poteaux demeure problématique à certains endroits et que des commerçants ayant fait la demande de flèches n'ont toujours pas été satisfaits. Le Maire s'engage à contacter à nouveau la Communauté de communes de l'avallonnais qui a la maîtrise d'œuvre de ces installations.

**Arbres cimetière :** un conseiller fait part d'une rencontre avec un professionnel pour la coupe et la vente des arbres en surplomb du cimetière.

**La séance est levée à 22h30**